

Commune de LONG (80510)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUIN 2025**DEPARTEMENT DE LA
SOMMEARRONDISSEMENT
D'ABBEVILLE

CANTON DE RUE

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LONG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 30 mai 2025, sous la présidence de Jean-Marie PECQUET, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie PECQUET, Alain COPIN, Aude PETIT, Tanguy LADRIERE Jean-Pierre VARLET, François BLIN, Nadia GUILBERT, Perrine RETOURNÉ, Francis LÉPINE.

Etaient absents excusés :

Jean-Noël FOSSATI qui a donné pouvoir à Francis LÉPINE

David PERTUÉ qui a donné pouvoir à Nadia GUILBERT

Etaient absents :

Xavier HENRY et Olivier FEREZ

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 09

Votants : 11

Date de convocation :

Le 30 mai 2025

Date d'affichage :

Le 12 juin 2025

Tanguy LADRIERE a été élu secrétaire de séance.

La séance étant ouverte,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la reprise des résultats reportés doit désormais se faire au centime près. De ce fait, il y a lieu de modifier le montant des excédents de fonctionnement et d'investissement dont les montants ont été arrondis lors du vote du budget primitif 2025 du camping.

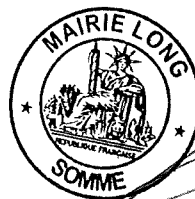
Les modifications proposées sont les suivantes :

- Recettes d'investissement – Article 001 – Excédent reporté : + 0.40 €
- Dépenses d'investissement – Art 2188 – Autres immos corporelles : + 0.40 €
- Recettes de fonctionnement – Art 002 – Excédent reporté : + 0.60 €
- Dépenses de fonctionnement – Art 6063 – Autres fournitures : + 0.60 €

OBJET**DELIBÉRATION N° D39/2025**

Décision Modificative n° 1 au
Budget Primitif 2025 du
camping

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés accepte les modifications telles qu'elles viennent de lui être présentées et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie PECQUET